



Mémoire sur le danger des inhumations précipitées & sur la nécessité d'un règlement, pour mettre les citoïens à l'abri du malheur d'être enterrés vivans, dans lequel on rapporte des observations sur des personnes enterrées vivantes, &c. Par Mr. Pineau, docteur en médecine. A Niort 1776, chez Elies, imprimeur, & à Paris, chez Didot le jeune, in-8°. Prix 1 liv. 16 f.

MEssieurs Bruhier & Winslow ont écrit l'un sur l'incertitude de la mort, l'autre sur les inhumations précipitées : ils rapportent mille exemples effrayans. On a lu leurs ouvrages, on en a été frappé, & personne ne s'est corrigé. Mr. Pineau s'efforce de réveiller l'attention publique sur cette importante matiere ; il supplie les évêques d'ordonner aux curés de suivre à la rigueur les ordonnances qui enjoignent de n'enterrer les morts que vingt-quatre heures après le décès qui provient de maladie, & quarante-huit, quand la mort a été subite. Il invoque les curés eux-mêmes, dont la négligence les expose à se rendre coupables du plus affreux des assassinats. En effet, c'est un supplice bien épouvantable que celui d'un homme qui se trouve à six pieds sous terre, dans la situation la plus gênante, n'attendant la fin de son tourment que d'une mort lente & la plus cruelle de toutes, privé de toute